



Paris, le 17 juillet 2023

Salaires dans les radios privées : n'oubliez pas les journalistes !

Est paru ce 14 juillet au Journal officiel un arrêté d'extension d'un accord sur les salaires dans les radios privées. Cet accord (1) ayant été négocié en l'absence des organisations représentatives de journalistes, et dans le cadre d'une convention collective qui ne les concerne pas, l'arrêté exclut les journalistes du champ de l'extension.

La Direction générale du travail vient en effet de rappeler aux organisations professionnelles du secteur (2), dont la déloyauté à l'égard des journalistes et de leurs représentants était manifeste depuis des années, les bonnes règles de la négociation collective.

La mise en place d'une commission mixte paritaire à la rentrée doit permettre aux négociations de redémarrer, dans ce secteur, sur des bases légales.

En attendant, pour le Syndicat national des journalistes (SNJ), première organisation de la profession, il est hors de question que les journalistes employés par les radios privées subissent les conséquences d'une situation dont les organisations patronales sont entièrement responsables.

Le SNJ exige donc que les salaires des journalistes, qui subissent comme tous les salariés une forte érosion de leur pouvoir d'achat, soient revalorisés comme ceux des autres catégories. Il a demandé aux organisations professionnelles de diffuser sans délai une recommandation qui s'imposera à leurs adhérents. Il appelle les journalistes de ces radios à saisir leur direction.

(1) Applicable le premier jour du premier mois qui suit son extension.

(2) Confédération nationale des radios associatives (CNRA), Syndicat des radios indépendantes (SIRTI), Syndicat des radios commerciales (SNRC), Syndicat national des radios libres (SNRL)
